22/05/2025

Domaine	Comité Ressources humaines
Référence	Procès-verbal du Comité Ressources humaines du 19 mai 2025 PV N° 01/2025
Présents	Jean Dupeyrat, Président, Gilles Rouffignat, Secrétaire général, Anne-Marie Deforge, Vice-Présidente, Nicole Duclos, Vice-Présidente, Jany Calluaud, Vice-Président, Vincent Goupillat, Vice-Président, Gérard Bouyer, Trésorier général.
Absent excusé	René Botteleau.
Invités	Néant

Régulièrement convoqué le Comité Ressources humaines s'est réuni ce jour sous la présidence de son Président.

Ordre du jour

- Accueil,
- Mode de fonctionnement du Comité,
- Soldes de congés 2024,
- Fermeture estivale du CDOS 2025,
- Point sur les revalorisations salariales,
- Échanges.

Accueil

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Comité Ressources humaines et excuse le membre qui a prévenu de son absence.

DOSSIERS POUR DÉCISION

Fonctionnement du Comité Ressources humaines. (G.Rouffignat)

L'objet de ce dossier est de définir les principes de fonctionnement du Comité Ressources humaines, nouvelle structure validée par le Conseil d'administration du 1er/04/2025 (cf PV N°1) et dont la composition a été validée par le Bureau exécutif du 06/05/2025 (cf PV N°1).

1° <u>Principes généraux</u>

Périodicité des réunions : sur convocation à la demande du Président ou du Secrétaire général,

Décisions : prises à la majorité des voix exprimées par les membres présents, en cas d'égalité la voix du Président de séance est prépondérante,

Validité des délibérations : requiert la présence d'au moins la moitié de ses membres dont celle du Président ou du Secrétaire général,

Pouvoirs : un membre absent peut donner son pouvoir à un autre membre, mais aucun ne peut détenir plus d'un pouvoir,

Procès-verbal : rédigé par le Secrétaire général.

2° <u>Objet</u>

Objet : assurer la gestion des ressources humaines du CDOS.

Missions : apporter sa contribution sur les points suivants :

- Gestion du Personnel,
- Répartition des missions,
- Gestion des congés,
- Suivi des entretiens annuels,
- Plans de formation,
- Gestion prévisionnelle des emplois,
- Étude des besoins,
- Plan de développement des compétences,
- Mise à disposition PSL.

<u>Décision 1</u> : le Comité Ressources humaines valide son mode de fonctionnement qui sera présenté pour validation au prochain Bureau exécutif.

Solde de congés 2024. (Jean Dupeyrat)

L'objet de ce dossier est de faire le point sur les soldes de congés et les modalités de prise de congés <u>qui</u> légalement doivent être soldés au 31 mai (cf CC).

Un point est fait pour chaque salarié.e et montre des soldes importants qui ne pourront être pris en respect de la Convention collective. Le Comité ne souhaite pas pénaliser les salatié.es et envisage différentes possibilités.

<u>Décision 2</u> : le Comité Ressources humaines valide que :

- **les congés non pris au 31/05/2025 seront reportés à l'année N+1,**
- **les soldes de congés 2024 (dont les récupérations) devront être soldés avant le 31/12/2025,**
- **au 31/05/2026 les salarié.es devront être à jour de leur congés 2025 (dont les récupérations), en respect de la Convention collective (congés soldés au 31 mai de l'année en cours).**

Une information sera faite aux salariés par le Président.

Le Comité Ressources humaines demande :

- **au Secrétaire général de formaliser une procédure de demandes et de prise des congés qui sera présentée au Comité des ressources humaines puis au Bureau exécutif pour décision avant communication aux salariés. Délai : septembre 2025.**
- **au Président de faire le point avec APSL sur les modalités de transformation de la « semaine supplémentaire » en jours, et plus généralement sur les contrats de travail pour mise à jour éventuelle et signature d'avenants si nécessaire.**

Ces propositions seront présentées pour décision au prochain BE/CA du 17 juin.

Fermeture estivale (G.Rouffignat)

Ce dossier a pour but de statuer sur la fermeture du CDOS cet été.

<u>Décision 3</u> : le Comité Ressources humaines proposera pour décision au Bureau exécutif la fermeture du CDOS 3 semaines du 28/07 au 15/08. Une information par mail sera faite ensuite par mail aux salariés par le Président.

DOSSIERS POUR INFORMATION

Revalorisation salariale (J.Dupeyrat)

Un tour d'horizon précis est fait sur la situation de chaque salarié.e : classification, catégorie, salaires ainsi que sur les évolutions réalisée en 2024 et les engagements pris par l'ancienne mandature. A ce titre, le Président et le Secrétaire général vont tenir les entretiens professionnels en juin.

Plusieurs pistes de revalorisation sont étudiées.

Décision 4 : à l'issue des entretiens, des propositions seront faites au Comité des Ressources humaines en visio le 06 juin puis pour décision le 17 juin lors d'une réunion commune entre le Bureau exécutif et le Conseil d'administration.

Échanges – Tour de table

Informations du Président

- Rencontre avec Laurine Martin pour lui faire part de notre satisfaction mais également de notre impossibilité de lui proposer un poste. Bien que déçue elle a compris notre décision.
- Les 04/06, le CNOSF organise un webinaire à destination des nouveaux élu.es pour présenter son organisation, ses missions, le soutien aux CDOS, CROS…

Informations du Secrétaire général

Entretiens avec chaque salarié.e pour mieux connaitre son périmètre d'action, son organisation, ses attentes.

- Il est très satisfait de cette prise de contact. Parmi les points forts : compétence, savoir-faire, engagement, loyauté, bonne entente. Quelques points de vigilance à travailler : l'organisation, l'absence de formalisme, les procédures, la polyvalence.
- L'arrivée d'une nouvelle équipe dirigeante et les conclusions du DLA sont des opportunités pour optimiser le fonctionnement de l'équipe salarié.e.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion est close à 20h 15.

Jean Dupeyrat	**Gilles Rouffignat**
Président	Secrétaire général